

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**INTERCALL**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 5 décembre 2008, la société à responsabilité limitée Financière LR (1) (24 rue Emile Menier, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2008, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société INTERCALL et détenir 715 328 actions représentant autant de droits de vote, soit 88,63% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché de 715 328 actions INTERCALL auprès de la société Liberty Surf.

---

(1) Contrôlée par M. Lionel Rozenberg.

(2) Sur la base d'un capital composé de 807 060 actions représentant autant de droits de vote.